

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **361<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 3 mai 2022, à la salle multifonctionnelle (D-0011).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames Julie Drolet  
Louise Lacoste  
Martine Lavoie  
Christiane Pichette  
Catherine Provost  
Sibylle Wolff

Messieurs Robin Blanchet  
François Demers  
Kevin Halley  
Jean-Philippe Martin  
Simon Morin  
Olivier Simard

**INVITÉS PRÉSENTS :**

Mesdames Marilyn Doucet  
Marie-Eve Dupuis-Roussil

Messieurs Yannick Guénette  
Simon Lavoie  
Simon Mathieu

**ABSENCES :**

Mesdames France Lamarche  
Marie-Anne Perreault  
Alexandra Renaud

Messieurs Tarik-Alexandre Chbani  
Jérôme Cormier

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation**
  - 2.1 Procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire
  - 2.2 Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
  - 2.3 Procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
  - 2.4 Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
- 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire
  - 3.2 Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
  - 3.3 Procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
  - 3.4 Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**

- (d) 5.1 Avis de motion — Politique d'éducation interculturelle
- (d) 5.2 Rapport d'évaluation : Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)
- (d) 5.3 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction
  - 5.3.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction
  - 5.3.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.4 Renouvellement de mandat du directeur général — dissolution du comité
- 5.5 Composition du comité de gouvernance et d'éthique
- (d) 5.6 Calendrier scolaire 2022-2023 — modification
- 6. Points d'information**
  - 6.1 Location à Espace Montmorency — suivi des dépenses
- (d) 6.2 Composition de la Commission des études pour l'année 2021-2022
- (d) 6.3 Portrait de la population étudiante, hiver 2022
- (d) 6.4 Frais sessionnels, automne 2022
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8. Affaires diverses**
- 9. Huis Clos**

CA21/22-361.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

---

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 2.4 — Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire ;
- 3.4 — Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire ;
- 5.5 — Composition du comité de gouvernance et d'éthique
- 5.6 — Calendrier scolaire 2022-2023 — modification

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Catherine Provost

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 361<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA21/22-361.2  
ADOPTION DES  
PROCÈS-VERBAUX :  
CORRECTION ET  
APPROBATION

### 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation

#### 2.1 Procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. François Demers

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire avec la modification proposée.

#### 2.2 Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 121<sup>e</sup> assemblée extraordinaire.

2.3 Procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Sibylle Wolff

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée extraordinaire.

2.4 Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire.

CA21/22-361.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT DE CES  
PROCÈS-VERBAUX

### **3. Affaires découlant de ces procès-verbaux**

3.1 Procès-verbal de la 360<sup>e</sup> assemblée ordinaire

Le directeur général effectue un suivi de certains commentaires formulés lors de cette assemblée :

- Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) : la direction des études précise que 660 étudiants sont sous contrat pour la session d'hiver 2022.

3.2 Procès-verbal de la 121<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Sans objet.

3.3 Procès-verbal de la 122<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Sans objet.

3.4 Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Sans objet.

CA21/22-361.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

### **4. Rapport du directeur général**

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Formation sur la gouvernance offerte aux membres du Conseil le 31 mai 2022
- Budget MAOB : une somme de 3 M\$ y sera consacrée
- Projets immobiliers : les travaux de modernisation de la porte 3 sont lancés ; la livraison prévue des modulaires pour CSI est janvier 2023 ; le projet du nouveau pavillon avance

CA21/22-361.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

### **5. Points de décision**

(d) **5.1 Avis de motion — Politique d'éducation interculturelle**

Le Collège Montmorency est situé à Laval, dans une ville de plus en plus diversifiée et vivant des changements sociodémographiques importants. Les étudiantes et étudiants ainsi que l'ensemble des

personnes qui travaillent au Collège vivent pleinement cette diversité ethnoculturelle. Elle est une source d'enrichissement collectif. Les repères fondamentaux qui sous-tendent la vie en commun au Québec, tels que le français comme langue commune, l'égalité entre les hommes et les femmes, une société libre et démocratique et les principes de la Charte des droits et libertés des personnes sont les éléments clés qui ont guidé les réflexions du Comité d'éducation interculturelle. Ce Comité de travail composé de représentantes et de représentants de l'ensemble de la communauté montmorencienne a été mis sur pied pour concevoir une politique adaptée à la réalité du collège.

Si la diversité ethnoculturelle est un facteur d'enrichissement collectif, elle peut parfois être source d'incompréhension, de tension ou de conflit. Pour toutes ces raisons, et pour être en accord avec la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du gouvernement du Québec (1998), le Collège Montmorency juge nécessaire de se doter d'une politique d'éducation interculturelle afin de sensibiliser la communauté à cette diversité et d'entreprendre des actions favorisant la poursuite du bien commun.

Par éducation interculturelle, nous entendons l'ensemble de mesures éducatives visant à se doter des connaissances et des habiletés nécessaires pour vivre dans un contexte multiethnique : sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture ; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes.

La Politique d'éducation interculturelle s'applique à tous et toutes, étudiantes, étudiants et membres du personnel. Les directions et les départements sensibilisent leurs partenaires externes aux principes directeurs de cette politique. Le Collège Montmorency demande à l'ensemble de la collectivité de s'engager à mettre en œuvre la politique.

La politique vise à établir le mandat du comité, dont un des éléments sera la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action annuel, selon des axes d'intervention définis, afin de faire vivre cette politique dans la communauté.

Comme requis par l'article 11 du Règlement de régie interne (numéro 1), la secrétaire générale donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil d'administration, la Politique d'éducation interculturelle sera présentée pour adoption.

(d) **5.2 Rapport d'évaluation : Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)**

Le Département de paysage et commercialisation en horticulture ornementale a manifesté le souhait de procéder à la révision de son programme en 2020-2021. Cette demande, déposée en vertu de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), a été adoptée par le Conseil d'administration le 9 février 2021.

Le devis d'évaluation a été présenté pour information aux membres du Conseil d'administration le 4 mai 2021.

Le rapport d'évaluation est présenté pour adoption.

**CONSIDÉRANT** la mission du Collège de rendre accessible un enseignement de qualité ;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes adoptée par le Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Sibylle Wolff

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le rapport d'évaluation du programme de Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0).

#### **(d) 5.3 Sanction des études**

La direction des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suivant leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

##### 5.3.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction

**CONSIDÉRANT** que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère ;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études présentée ;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Catherine Provost

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA21/22.361.5.3.1.

##### 5.3.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice des études présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

#### **(d) 5.4 Renouvellement de mandat du directeur général — dissolution du comité**

Le directeur général a informé la présidente du Conseil qu'il accepte le renouvellement de son mandat ainsi que la durée.

Le processus de renouvellement étant terminé, le comité de renouvellement doit être dissous.

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : M. Robin Blanchet

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DISSOUDRE** le comité de renouvellement de mandat du directeur général.

#### **5.5 Composition du comité de gouvernance et d'éthique**

M. Tarik-Alexandre Chbani a manifesté le souhait de se retirer du comité de gouvernance et d'éthique. Un membre externe doit être nommé à titre de membre substitut jusqu'à la fin de l'année en cours.

Mme Martine Lavoie accepte d'agir à titre de membre substitut pour la prochaine rencontre du comité le 25 mai 2022.

Un compte-rendu de la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique est effectué par Mme Louise Lacoste, présidente du comité.

(d) **5.6 Calendrier scolaire 2022-2023 — modification**

La direction des études présente une modification au calendrier scolaire 2022-2023 visant le déplacement de deux journées de rattrapage.

Depuis plusieurs années, le Collège fait face à un déficit d'espace. Ce déficit d'espace est accentué pour la session d'automne en raison du contexte pandémique qui a permis aux étudiantes et aux étudiants de demander des mentions d'incomplet, allongeant ainsi leur parcours et augmentant la demande d'espaces au Collège.

La location d'espace à l'UQAM n'étant pas une option possible pour la prochaine session, le Collège travaille depuis plusieurs mois sur un projet de location d'espace visant à obtenir près de 30 classes. Le Collège prévoyait de pouvoir occuper ces espaces dès l'automne 2022, mais en raison de la conjoncture particulière (problème d'approvisionnement, surchauffe dans l'industrie de la construction, pénurie de main-d'œuvre), il sera impossible de s'y installer pour la session d'automne.

Le Collège a donc examiné les scénarios possibles pour trouver une solution. Certaines instances du Collège ont été mises à contribution. Les options suivantes ont notamment été explorées : la location des classes de l'UQAM, la location des classes à l'Université de Montréal (UdeM), la location de classes au Collège Letendre, la construction de classes dans les espaces du Collège, la location de modulaires, la formation à distance le soir et le prolongement de l'horaire en soirée. Ces options ne se sont pas avérées réalisables en prévision de la prochaine rentrée. La direction s'est montrée particulièrement sensible aux préoccupations pédagogiques suscitées par la formation à distance et par les enjeux de conciliation soulevés par l'élargissement de l'horaire en soirée.

En conséquence, le scénario de la suppression du trou à l'horaire pour la prochaine session semble être la seule solution envisageable dans les circonstances. Les membres discutent de leurs préoccupations liées à l'abolition du trou à l'horaire pour la session d'automne et des conséquences qui en découlent. Ils estiment qu'il est impératif d'examiner toutes les mesures qui pourraient être mises en place pour permettre d'en atténuer les impacts sur les étudiants, les enseignants et les membres du personnel.

Pour cette raison, il est recommandé par les membres du Conseil de créer un groupe de travail afin d'envisager les mesures de mitigation pouvant permettre d'atténuer les répercussions occasionnées par le retrait du trou à l'horaire à la session d'automne 2022.

**CONSIDÉRANT** que le Collège doit adopter le calendrier scolaire 2022-2023 dans les meilleurs délais ;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, le Collège fait face à un déficit d'espace et que ce dernier a été accentué par le fait que dans le contexte pandémique, les étudiants ont prolongé leur parcours d'étude en se prévalant de la mention d'incomplet allongeant ainsi leur parcours et augmentant la demande d'espace en ses murs ;

**CONSIDÉRANT** que la livraison de la solution locative sur laquelle le Collège travaille depuis plusieurs mois prévoyant l'ajout d'espace, ne pourra se matérialiser pour la rentrée 2022, pour des raisons imputables à une conjoncture exceptionnelle échappant à la responsabilité du Collège ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence le manque d'espace pour la session d'automne 2022, lequel requiert des actions immédiates de la part du Collège ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs solutions alternatives ont été analysées, mais qu'elles se sont avérées irréalisables ;

**CONSIDÉRANT** que le Collège s'est montré sensible aux préoccupations pédagogiques au regard de la formation à distance ainsi qu'aux enjeux de conciliation travail-famille reliés à l'élargissement de l'horaire en soirée ;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence le retrait du trou à l'horaire s'est avéré la seule solution envisageable dans les circonstances ;

**CONSIDÉRANT** que des mesures de mitigation ont été prévues, mais que d'autres mesures pourraient être envisageables afin d'atténuer les répercussions occasionnées par le retrait du trou à l'horaire ;

Il est proposé par : M. Kevin Halley

Appuyé par : M. François Demers

**DE CRÉER** un groupe de travail ayant pour objectif d'envisager les mesures de mitigation pouvant permettre d'atténuer les répercussions occasionnées par le retrait du trou à l'horaire à la session d'automne 2022.

**D'INFORMER** la communauté de la situation et des mesures proposées par le groupe de travail, s'il y a lieu.

Un point de suivi sera fait lors de l'assemblée du 14 juin 2022.

**CONSIDÉRANT** les paramètres d'organisation suivants :

- Le respect du Règlement sur le régime des études collégiales ;
- Le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ;
- Le maintien : - des journées d'accueil au début de la session d'automne ;  
- des journées de rattrapage à chacune des sessions ;  
- de la période d'évaluation à la fin de chacune des sessions ;
- Le positionnement des journées d'encadrement pédagogique pour tenir compte de l'organisation des laboratoires, des cours et des examens intra-semestriels ;
- Le délai minimum entre la session automne et hiver permettant l'organisation complète de la session d'hiver.

**CONSIDÉRANT** que, s'il y a lieu, les ajustements de calendrier se feront en accord avec ces mêmes paramètres d'organisation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la modification au calendrier scolaire 2022-2023.

CA21/22-361.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

## **6. Points d'information**

### **6.1 Location à Espace Montmorency — suivi des dépenses**

Le directeur général informe les membres du suivi des dépenses engagées dans ce dossier pour les études de faisabilité, les plans mécaniques et les plans d'aménagement. Il fait également état des dépenses à prévoir.

Le bail est actuellement à l'étude par le MES et le ministère des Finances.

### **6.2 Composition de la Commission des études pour l'année 2021-2022**

Une modification a été apportée à la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2021-2022.

La nouvelle composition ayant été adoptée à l'assemblée du Comité exécutif du 13 avril 2022, elle est déposée pour information.

### **6.3 Portrait de la population étudiante, hiver 2022**

Le portrait de la population étudiante pour la session d'hiver 2022 est présenté pour information.

7314 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège à l'hiver 2022 après la date limite des abandons :

- 624 hors programme

- 3318 dans les programmes préuniversitaires
- 3372 dans les programmes techniques

À l'hiver 2021, le Collège comptait 7213 étudiantes et étudiants.  
À l'hiver 2020, le Collège comptait 6921 étudiantes et étudiants.

#### 6.4 Frais sessionnels, automne 2022

Le tableau des frais de la session d'automne 2022 est présenté pour information.

CA21/22-361.7/  
CORRESPONDANCE  
ET  
COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

### 7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2022-02-24 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant la nomination de Mme Paule DeBlois à titre de sous-ministre de l'Enseignement supérieur.
- (d) 7.2 2022-03-30 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur adressée aux présidences des conseils d'administration annonçant les modifications aux règles budgétaires de fonctionnement pour l'année 2021-2022.
- (d) 7.3 2022-04-01 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur transmettant le nouveau plan stratégique 2021-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur.
- (d) 7.4 2022-04-08 : Correspondance du directeur général des Infrastructures au MES concernant la planification de rencontres post-budgétaires et les plans de contingences afin de répondre aux besoins d'espaces à court et moyen terme.
- (d) 7.5 2022-04-28 : Correspondance du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux confirmant que le devis scolaire du Collège pour 2021-2022 sera reconduit pour l'année 2022-2023 et qu'à compter de l'année prochaine, le MES mettra à jour annuellement le devis scolaire et les devis programmes de chaque établissement.

CA21/22-361.8/  
AFFAIRES DIVERSES

### 8. Affaires diverses

Sans objet.

CA21/22-361.9  
HUIE CLOS

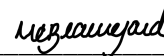
### 9. Huis Clos

La présidente du Conseil informe les membres qu'un huis clos sera tenu à la fin de chacune des assemblées. Les invités, le directeur général et la secrétaire quittent la rencontre.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette  
Présidente



Marie-Eve Beauregard  
Secrétaire